

## Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

### Dibutylamine, solution à 0,2 mol/l - 0,2 N dans le diméthylformamide

Date de révision: 17.08.2021

Code du produit: 10511

Page 1 de 15

#### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

##### 1.1. Identificateur de produit

Dibutylamine, solution à 0,2 mol/l - 0,2 N dans le diméthylformamide

##### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

###### Utilisation de la substance/du mélange

Substances chimiques de laboratoire

Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels

Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)

###### Utilisations déconseillées

Ne pas utiliser à des fins privées (domestiques).

##### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société:	Fa. Bernd Kraft GmbH	
Rue:	Stempelstraße 6	
Lieu:	D-47167 Duisburg	
Téléphone:	0203/5194-0	Téléfax: 0203/5194-290
e-mail:	info@berndkraft.de	
Interlocuteur:	Abteilung Produktsicherheit	Téléphone: 0203/5194-107/117
e-mail:	produktsicherheit@berndkraft.de	
Internet:	www.berndkraft.de	
Service responsable:	Abteilung Produktsicherheit	

##### 1.4. Numéro d'appel d'urgence:

En cas d'incident impliquant des matières [ou des marchandises] dangereuses, d'épanchement, de fuite, d'incendie, d'explosion ou d'accident appelez CHEMTREC, 24h/24 aux USA et au Canada : 1-800-424-9300 hors USA et Canada : +1 703-741-5970 (appels à frais virés acceptés)

##### Information supplémentaire

Ce produit est un mélange. Numéro d'Enregistrement REACH voir paragraphe 3.

#### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

##### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

###### Règlement (CE) n° 1272/2008

Flam. Liq. 3; H226  
Acute Tox. 3; H331  
Acute Tox. 4; H312  
Skin Irrit. 2; H315  
Eye Irrit. 2; H319  
Repr. 1B; H360D

Texte des mentions de danger: voir RUBRIQUE 16.

##### 2.2. Éléments d'étiquetage

###### Règlement (CE) n° 1272/2008

###### Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette

N,N-diméthylformamide  
di-n-butylamine

Mention Danger  
d'avertissement:

**Fiche de données de sécurité**

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

**Dibutylamine, solution à 0,2 mol/l - 0,2 N dans le diméthylformamide**

Date de révision: 17.08.2021

Code du produit: 10511

Page 2 de 15

**Pictogrammes:**



**Mentions de danger**

- H226 Liquide et vapeurs inflammables.
- H312 Nocif par contact cutané.
- H315 Provoque une irritation cutanée.
- H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- H331 Toxique par inhalation.
- H360D Peut nuire au fœtus.

**Conseils de prudence**

- P201 Se procurer les instructions spéciales avant utilisation.
- P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
- P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage/une protection auditive.
- P308+P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Consulter un médecin.
- P403+P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

**Étiquetage particulier de certains mélanges**

Réservé aux utilisateurs professionnels.

**2.3. Autres dangers**

Aucune donnée disponible

**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

**3.2. Mélanges**

**Composants dangereux**

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification (Règlement (CE) n° 1272/2008)			
68-12-2	N,N-diméthylformamide			95 - < 100 %
	200-679-5	616-001-00-X	01-2119475605-32	
	Flam. Liq. 3, Repr. 1B, Acute Tox. 4, Acute Tox. 4, Eye Irrit. 2; H226 H360D H332 H312 H319			
111-92-2	di-n-butylamine			1 - < 5 %
	203-921-8	612-049-00-0		
	Flam. Liq. 3, Acute Tox. 2, Acute Tox. 3, Acute Tox. 4, Skin Corr. 1A; H226 H330 H311 H302 H314			

Texte des phrases H et EUH: voir RUBRIQUE 16.

**Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA**

N° CAS	N° CE	Substance	Quantité
	Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA		
68-12-2	200-679-5	N,N-diméthylformamide	95 - < 100 %
	par inhalation: CL50 = > 5,85 mg/l (vapeurs); par inhalation: ATE = 1,5 mg/l (poussières ou brouillards); dermique: DL50 = > 3160 mg/kg; par voie orale: DL50 = 3010 mg/kg		
111-92-2	203-921-8	di-n-butylamine	1 - < 5 %
	par inhalation: CL50 = 218 mg/l (vapeurs); par inhalation: ATE = 0,05 mg/l (poussières ou brouillards); dermique: DL50 = 768 mg/kg; par voie orale: DL50 = 550 mg/kg		

**Dibutylamine, solution à 0,2 mol/l - 0,2 N dans le diméthylformamide**

Date de révision: 17.08.2021

Code du produit: 10511

Page 3 de 15

**Information supplémentaire**

Ce mélange contient les substances suivantes extrêmement préoccupantes (SVHC) qui ont été incluses dans la liste des substances candidates conformément à l'article 59 de REACH: diméthylformamide

**RUBRIQUE 4: Premiers secours**

**4.1. Description des premiers secours**

**Indications générales**

Protection individuelle du premier sauveteur

**Après inhalation**

Veiller à un apport d'air frais.

En cas de difficultés respiratoires ou d'apnée, recourir à un système de respiration artificielle.

Appeler immédiatement un médecin.

**Après contact avec la peau**

Se laver immédiatement avec: Eau

Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Appeler immédiatement un médecin.

**Après contact avec les yeux**

En cas de contact avec les yeux, paupière ouverte rincer immédiatement à l'eau courante 10 à 15 minutes et consulter un ophtamologiste.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

**Après ingestion**

Se rincer aussitôt la bouche et boire beaucoup d'eau.

Appeler immédiatement un médecin.

**4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Irritant

**4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Aucune donnée disponible

**RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

**5.1. Moyens d'extinction**

**Moyens d'extinction appropriés**

Mousse

Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)

Poudre d'extinction

**Moyens d'extinction inappropriés**

sans limitation

**5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Liquides combustibles

Produits de combustion dangereux

En cas d'incendie, risque de dégagement de:

Oxydes d'azote (NO<sub>x</sub>)

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air, elles s'étalent sur le sol et forment avec l'air un mélange explosif.

Un échauffement provoque une élévation de la pression et génère un risque d'éclatement.

**5.3. Conseils aux pompiers**

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.

En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

**Dibutylamine, solution à 0,2 mol/l - 0,2 N dans le diméthylformamide**

Date de révision: 17.08.2021

Code du produit: 10511

Page 4 de 15

**Information supplémentaire**

L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

Si possible sans risque, éloigner les récipients en bon état de la zone dangereuse.

Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients.

**RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

**Remarques générales**

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.

Ce matériau risque de s'enflammer dans la chaleur, au contact d'étincelles, de flammes ou d'autres sources (par ex. électricité statique, veilleuses d'allumage, équipements mécaniques/électriques et appareils électroniques tels que téléphones mobiles, ordinateurs et pagers ne disposant pas d'un agrément en tant que dispositif à sécurité intrinsèque).

Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.

**Pour les non-secouristes**

Assurer une aération suffisante.

Utiliser un équipement de protection personnel.

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Évacuer les personnes en lieu sûr.

Procédures d'urgence

Consulter un spécialiste

Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

**Pour les secouristes**

Conseils de prudence Pour les secouristes : Protection individuelle: voir rubrique 8

**6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

Les vapeurs du produit sont plus lourdes que l'air et peuvent s'accumuler en forte concentration au niveau du sol, dans les fosses, les canalisations et les caves.

Danger d'explosion

**6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

**Pour la rétention**

Colmater les bouches de canalisations.

Éviter une expansion en surface (p. ex. par un endiguement ou des barrages antipollution).

Collecter dans des récipients appropriés, fermés et apporter à la déchetterie.

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel).

**Pour le nettoyage**

Nettoyer soigneusement le sol et les objets souillés en se conformant aux réglementations relatives à l'environnement.

**Autres informations**

Assurer une aération suffisante.

Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

Se protéger des effets des vapeurs, poussières et aérosols par le port d'une protection respiratoire.

**6.4. Référence à d'autres rubriques**

Maniement sûr: voir rubrique 7

Protection individuelle: voir rubrique 8

Évacuation: voir rubrique 13

**RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

**Dibutylamine, solution à 0,2 mol/l - 0,2 N dans le diméthylformamide**

Date de révision: 17.08.2021

Code du produit: 10511

Page 5 de 15

**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

**Consignes pour une manipulation sans danger**

- Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation.
- Lire l'étiquette avant utilisation. Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence.
- Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation. Conserver le récipient bien fermé.
- Utiliser un équipement de protection personnel. Utiliser un échappement (laboratoire).
- Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols. Assurer une aération suffisante.

**Préventions des incendies et explosion**

- Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

**Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail**

- Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

**Information supplémentaire**

- Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
- Constituer un programme de protection de la peau et s'y tenir! Avant les pauses et à la fin du travail, bien se laver les mains et le visage, et prendre une douche si nécessaire. Lors d'une manipulation à découvert, utiliser des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale.
- Stocker dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées.

**7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

**Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage**

- Conserver les récipients dans un endroit frais et bien ventilé.
- Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

**Information supplémentaire sur les conditions de stockage**

- Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
- Tenir au frais. Protéger du rayonnement solaire.

**7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

- Substances chimiques de laboratoire

**RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

**8.1. Paramètres de contrôle**

**Valeurs limites d'exposition professionnelle**

N° CAS	Désignation	ppm	mg/m <sup>3</sup>	f/cm <sup>3</sup>	Catégorie	Origine
68-12-2	N,N-Diméthylformamide	5	15		VME (8 h)	
		10	30		VLE (15 min)	

**Valeurs limites biologiques (VLB réglementaire, VLB ANSES ou valeur guide française), BIOTOX (INRS)**

N° CAS	Désignation	Paramètres	Valeur limite	Milieu	Moment de prélèvement
68-12-2	N,N-Diméthylformamide	N-Méthylformamide (/g créatinine)	40 mg/g	Urine	en fin de poste

**Fiche de données de sécurité**

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

**Dibutylamine, solution à 0,2 mol/l - 0,2 N dans le diméthylformamide**

Date de révision: 17.08.2021

Code du produit: 10511

Page 6 de 15

**Valeurs de référence DNEL/DMEL**

N° CAS	Désignation			
DNEL type	Voie d'exposition	Effet	Valeur	
68-12-2	N,N-diméthylformamide			
Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	6 mg/m <sup>3</sup>	
Salarié DNEL, à long terme	dermique	systémique	1,1 mg/kg p.c./jour	
Consommateur DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	1,1 mg/m <sup>3</sup>	
Consommateur DNEL, à long terme	par voie orale	systémique	0,16 mg/kg p.c./jour	
Salarié DNEL, aigu	par inhalation	local	30 mg/m <sup>3</sup>	
Salarié DNEL, aigu	dermique	systémique	26,3 mg/kg p.c./jour	
Consommateur DNEL, aigu	par inhalation	systémique	30 mg/m <sup>3</sup>	
Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	local	15 mg/m <sup>3</sup>	
Salarié DNEL, aigu	par inhalation	systémique	30 mg/m <sup>3</sup>	
Consommateur DNEL, aigu	par voie orale	systémique	5,94 mg/kg p.c./jour	
Consommateur DNEL, aigu	par inhalation	local	30 mg/m <sup>3</sup>	
Consommateur DNEL, aigu	dermique	systémique	15,8 mg/kg p.c./jour	
Consommateur DNEL, à long terme	dermique	systémique	1,98 mg/kg p.c./jour	
Consommateur DNEL, à long terme	par inhalation	local	15 mg/m <sup>3</sup>	
111-92-2	di-n-butylamine			
Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	29 mg/m <sup>3</sup>	
Salarié DNEL, aigu	par inhalation	systémique	29 mg/m <sup>3</sup>	
Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	local	29 mg/m <sup>3</sup>	
Salarié DNEL, aigu	par inhalation	local	29 mg/m <sup>3</sup>	

**Fiche de données de sécurité**

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

**Dibutylamine, solution à 0,2 mol/l - 0,2 N dans le diméthylformamide**

Date de révision: 17.08.2021

Code du produit: 10511

Page 7 de 15

**Valeurs de référence PNEC**

N° CAS	Désignation	Valeur
Milieu environnemental		
68-12-2	N,N-diméthylformamide	
Eau douce		30 mg/l
Eau douce (rejets discontinus)		30 mg/l
Eau de mer		3 mg/l
Sédiment d'eau douce		111 mg/kg
Sédiment marin		11,1 mg/kg
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées		44 mg/l
Sol		56,97 mg/kg
111-92-2	di-n-butylamine	
Eau douce		0,084 mg/l
Eau douce (rejets discontinus)		0,084 mg/l
Eau de mer		0,008 mg/l
Sédiment d'eau douce		11,4 mg/kg
Sédiment marin		1,14 mg/kg
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées		149,5 mg/l
Sol		2,23 mg/kg

**8.2. Contrôles de l'exposition**

**Contrôles techniques appropriés**

Les mesures techniques et l'application de méthodes de travail adéquates ont priorité sur l'utilisation d'équipements de protection personnelle.

Lors d'une manipulation à découvert, utiliser des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale.

**Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**

**Protection des yeux/du visage**

lunettes à coques  
Écran de protection du visage

**Protection des mains**

Des exemples appropriés sont des gants de KCL GmbH, D-36124 Eichenzell, e-mail: [vertrieb@kcl.de](mailto:vertrieb@kcl.de) avec les spécifications suivantes (test selon EN 374):

Lors de contact fréquents avec les mains: Aucune donnée disponible

En cas d'un bref contact avec la peau

Nom commercial du produit/désignation KCL 890 Vitoject®

Matériau approprié: FKM (caoutchouc fluoré) 0,7 mm

Durée d'étanchéité en cas d'exposition aux éclaboussures: > 240 min

Les temps de rupture mentionnés ont été obtenus par la société KCL lors de mesures en laboratoire selon la norme EN 374 sur des échantillons de matériaux pour les types de gants conseillés. Cette recommandation concerne uniquement le produit repris dans la fiche de données de sécurité que nous fournissons et uniquement pour l'utilisation indiquée. En cas de solution ou de mélange avec d'autres substances et/ou de conditions différentes de celles de la norme EN 374, contactez le fournisseur de gants agréé CE, (par exemple : KCL GmbH, D-36124 Eichenzell, Internet : [www.kcl.de](http://www.kcl.de)).

**Protection de la peau**

Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

**Dibutylamine, solution à 0,2 mol/l - 0,2 N dans le diméthylformamide**

Date de révision: 17.08.2021

Code du produit: 10511

Page 8 de 15

Porter des vêtements résistant au feu ou à retard de flamme.  
Avant les pauses et à la fin du travail, bien se laver les mains et le visage, et prendre une douche si nécessaire.  
Constituer un programme de protection de la peau et s'y tenir!

**Protection respiratoire**

Se protéger des effets des vapeurs, poussières et aérosols par le port d'une protection respiratoire.  
L'entrepreneur doit s'assurer que la maintenance, le nettoyage et le contrôle des dispositifs de protection respiratoire sont exécutés conformément aux instructions du fabricant. Ces mesures doivent être correctement documentées.

**Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement**

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.  
En raison du risque d'explosion, éviter toute pénétration des vapeurs dans les caves, les canalisations et les fosses.  
Danger d'explosion

**RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**

**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

L'état physique:	Liquide
Couleur:	incolore
Odeur:	comme: Amines
Seuil olfactif:	Aucune donnée disponible

**Modification d'état**

Point de fusion/point de congélation:	Aucune donnée disponible
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	~153 °C
Point de sublimation:	Aucune donnée disponible
Point de ramollissement:	Aucune donnée disponible
Point d'écoulement:	Aucune donnée disponible
:	Aucune donnée disponible
Point d'éclair:	~57,5 °C

**Inflammabilité**

solide/liquide:	Aucune donnée disponible
gaz:	Aucune donnée disponible

**Dangers d'explosion**

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air, elles s'étalent sur le sol et forment avec l'air un mélange explosif.

Limite inférieure d'explosivité:	Aucune donnée disponible
Limite supérieure d'explosivité:	Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammation:	Aucune donnée disponible

**Température d'inflammation spontanée**

solide:	Aucune donnée disponible
gaz:	Aucune donnée disponible
Température de décomposition:	Aucune donnée disponible
pH-Valeur:	Aucune donnée disponible
Viscosité dynamique:	Aucune donnée disponible
Viscosité cinématique:	Aucune donnée disponible
Durée d'écoulement:	Aucune donnée disponible
Hydrosolubilité:	Aucune donnée disponible



**Dibutylamine, solution à 0,2 mol/l - 0,2 N dans le diméthylformamide**

Date de révision: 17.08.2021

Code du produit: 10511

Page 9 de 15

**Solubilité dans d'autres solvants**

Aucune donnée disponible

La vitesse de dissolution:

Aucune donnée disponible

Coefficient de partage n-octanol/eau:

Aucune donnée disponible

La stabilité de la dispersion:

Aucune donnée disponible

Pression de vapeur:

Aucune donnée disponible

Pression de vapeur:

Aucune donnée disponible

Densité:

0,94 g/cm<sup>3</sup>

Densité relative:

Aucune donnée disponible

Densité apparente:

Aucune donnée disponible

Densité de vapeur relative:

Aucune donnée disponible

Caractéristiques des particules:

Aucune donnée disponible

**9.2. Autres informations**

**Informations concernant les classes de danger physique**

Combustion entretenue:

Aucune donnée disponible

Propriétés comburantes

Aucune donnée disponible

**Autres caractéristiques de sécurité**

Épreuve de séparation du solvant:

Aucune donnée disponible

Teneur en solvant:

Aucune donnée disponible

Teneur en corps solides:

Aucune donnée disponible

Taux d'évaporation:

Aucune donnée disponible

**Information supplémentaire**

Aucune donnée disponible

**RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**

**10.1. Réactivité**

En cas d'échauffement:

Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

**10.2. Stabilité chimique**

Le produit est stable si stocké à des températures ambiantes normales.

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Agent oxydant

Métaux alcalins

Agent réducteur

Isocyanates

Phosphore oxydes

Brome

Chlore

Permanganates, par exemple, permanganate de potassium

NO<sub>3</sub>, Na

**10.4. Conditions à éviter**

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

**10.5. Matières incompatibles**

Articles en plastique

**Dibutylamine, solution à 0,2 mol/l - 0,2 N dans le diméthylformamide**

Date de révision: 17.08.2021

Code du produit: 10511

Page 10 de 15

cuivre  
Alliages de cuivre  
Étain

**10.6. Produits de décomposition dangereux**

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

**Information supplémentaire**

Aucune donnée disponible

**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

**11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008**

**Toxicocinétique, métabolisme et distribution**

Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation.

**Toxicité aiguë**

Toxique par inhalation.  
Nocif par contact cutané.  
irritations des muqueuses

**ETAmél calculé**

ATE (cutanée) 1086,4 mg/kg; ATE (inhalation vapeur) 6,85 mg/l; ATE (inhalation poussières/brouillard) 0,816 mg/l

N° CAS	Substance				
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode
68-12-2	N,N-diméthylformamide				
	orale	DL50 3010 mg/kg	Rat	also cited in OECD SIDS Dimethylformamid	OECD Guideline 401
	cutanée	DL50 > 3160 mg/kg	Lapin	Study report (1978)	OECD Guideline 405
	inhalation (4 h) vapeur	CL50 > 5,85 mg/l	Rat	also cited in OECD SIDS Dimethylformamid	OECD Guideline 403
	inhalation poussières/brouillard	ATE 1,5 mg/l			
111-92-2	di-n-butylamine				
	orale	DL50 550 mg/kg	Rat	Publication (1954)	Evaluation of acute oral toxicity after
	cutanée	DL50 768 mg/kg	Lapin	Publication (1954)	according to Draize et al.
	inhalation (4 h) vapeur	CL50 218 mg/l	Rat	Study report (1987)	OECD Guideline 403
	inhalation poussières/brouillard	ATE 0,05 mg/l			

**Irritation et corrosivité**

Provoque une irritation cutanée.  
Provoque une sévère irritation des yeux.

**Effets sensibilisants**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction**

## Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

### Dibutylamine, solution à 0,2 mol/l - 0,2 N dans le diméthylformamide

Date de révision: 17.08.2021

Code du produit: 10511

Page 11 de 15

Peut nuire au fœtus. (N,N-diméthylformamide)

Mutagenicité sur les cellules germinales: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

reins

foie

#### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Informations sur les voies d'exposition probables

Pas de données prévues pour la préparation/le mélange.

#### Effets spécifiques pendant les essais sur les animaux

Pas de données prévues pour la préparation/le mélange.

#### Information supplémentaire référentes à des preuves

Pas de données prévues pour la préparation/le mélange.

#### Expériences tirées de la pratique

Pas de données prévues pour la préparation/le mélange.

### 11.2. Informations sur les autres dangers

#### Propriétés perturbant le système endocrinien

Pas de données prévues pour la préparation/le mélange.

#### Autres informations

Pas de données prévues pour la préparation/le mélange.

#### Information supplémentaire

Maux de tête

Vertiges

État semi-conscient

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

Pas de données disponibles pour le mélange.

**Fiche de données de sécurité**

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

**Dibutylamine, solution à 0,2 mol/l - 0,2 N dans le diméthylformamide**

Date de révision: 17.08.2021

Code du produit: 10511

Page 12 de 15

N° CAS	Substance					
	Toxicité aquatique	Dose	[h]   [d]	Espèce	Source	Méthode
68-12-2	N,N-diméthylformamide					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	7100	96 h	Lepomis macrochirus	REACH Registration Dossier  other: US EPA guideline 660/3-75-009
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l	> 1000	72 h	Desmodesmus subspicatus	REACH Registration Dossier  other: DIN 38412, part 9, "Determination
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l	13100	48 h	Daphnia magna	REACH Registration Dossier  OECD Guideline 202
	Toxicité pour les poissons	NOEC mg/l	> 102	21 d	Oryzias latipes	REACH Registration Dossier  OECD Guideline 204
	Toxicité pour les algues	NOEC	940 mg/l	14 d	Pseudokirchneriella subcapitata	Bull. Environ. Contam. Toxicol. 31, 98-1  other: EPA-600/9-78-01 8
	Toxicité pour les crustacés	NOEC mg/l	1500	21 d	Daphnia magna	REACH Registration Dossier  Semi-Static toxicity test
111-92-2	di-n-butylamine					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50	5,5 mg/l	96 h	Oncorhynchus mykiss	Chemosphere 9, 753-762 (1980)  other: IRSA, Quaderni dell'Instituto di
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l	16,91	72 h	Desmodesmus subspicatus	Study report (1988)  other: DIN 38412, part 9
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50	8,4 mg/l	48 h	Ceriodaphnia dubia	Study report (1994)  other: Standard guide for conducting acu
	Toxicité pour les crustacés	NOEC	4,2 mg/l	21 d	Daphnia magna	Publication (1999)  OECD Guideline 211

**12.2. Persistance et dégradabilité**

Pas de données disponibles pour le mélange.

**12.3. Potentiel de bioaccumulation**

Pas de données disponibles pour le mélange.

**Coefficient de partage n-octanol/eau**

N° CAS	Substance	Log Pow
68-12-2	N,N-diméthylformamide	-0,85
111-92-2	di-n-butylamine	2,1

**FBC**

N° CAS	Substance	FBC	Espèce	Source
68-12-2	N,N-diméthylformamide	0,3 - 1,2	Cyprinus carpio	REACH Registration D
111-92-2	di-n-butylamine	21	fish	United States Enviro

**12.4. Mobilité dans le sol**

Pas de données disponibles pour le mélange.

**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

## Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

### Dibutylamine, solution à 0,2 mol/l - 0,2 N dans le diméthylformamide

Date de révision: 17.08.2021

Code du produit: 10511

Page 13 de 15

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

Pas de données disponibles pour le mélange.

#### **12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien**

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

Pas de données disponibles pour le mélange.

#### **12.7. Autres effets néfastes**

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

#### **Information supplémentaire**

Éviter le rejet dans l'environnement.

### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

#### **13.1. Méthodes de traitement des déchets**

##### **Recommandations d'élimination**

Élimination conformément au Règlement 2008/98/CE en matière de déchets et déchets dangereux.

Evacuer vers une installation de traitement physico-chimique en respectant les réglementations administratives.

Ne pas jeter les résidus à l'égout.

##### **L'élimination des emballages contaminés**

Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

Selon la branche professionnelle et le processus, la classification dans une catégorie de déchets doit être effectuée conformément à la directive allemande EAVK.

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

#### **Transport terrestre (ADR/RID)**

<b>14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:</b>	UN 1992
<b>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:</b>	LIQUIDE INFLAMMABLE, TOXIQUE, N.S.A. (N,N-diméthylformamide, di-n-butylamine)
<b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport:</b>	3
<b>14.4. Groupe d'emballage:</b>	III
Étiquettes:	3+6.1
Code de classement:	FT1
Dispositions spéciales:	274
Quantité limitée (LQ):	5 L
Quantité exceptée:	E1
Catégorie de transport:	3
N° danger:	36
Code de restriction concernant les tunnels:	D/E

#### **Transport fluvial (ADN)**

<b>14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:</b>	UN 1992
<b>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:</b>	LIQUIDE INFLAMMABLE, TOXIQUE, N.S.A. (N,N-diméthylformamide, di-n-butylamine)
<b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport:</b>	3
<b>14.4. Groupe d'emballage:</b>	III
Étiquettes:	3+6.1

**Fiche de données de sécurité**

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

**Dibutylamine, solution à 0,2 mol/l - 0,2 N dans le diméthylformamide**

Date de révision: 17.08.2021

Code du produit: 10511

Page 14 de 15

Code de classement: FT1  
Dispositions spéciales: 274 802  
Quantité limitée (LQ): 5 L  
Quantité exceptée: E1

**Transport maritime (IMDG)**

**14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:** UN 1992  
**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:** FLAMMABLE LIQUID, TOXIC, N.O.S. (N,N-diméthylformamide, di-n-butylamine)  
**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:** 3  
**14.4. Groupe d'emballage:** III  
Étiquettes: 3+6.1  
Dispositions spéciales: 223, 274  
Quantité limitée (LQ): 5 L  
Quantité exceptée: E1  
EmS: F-E, S-D

**Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)**

**14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:** UN 1992  
**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:** FLAMMABLE LIQUID, TOXIC, N.O.S. (N,N-diméthylformamide, di-n-butylamine)  
**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:** 3  
**14.4. Groupe d'emballage:** III  
Étiquettes: 3+6.1  
Dispositions spéciales: A3  
Quantité limitée (LQ) (avion de ligne): 2 L  
Passenger LQ: Y343  
Quantité exceptée: E1  
IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne): 355  
IATA-Quantité maximale (avion de ligne): 60 L  
IATA-Instructions de conditionnement (cargo): 366  
IATA-Quantité maximale (cargo): 220 L

**14.5. Dangers pour l'environnement**

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT: Non

**RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**

**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

**Informations réglementaires UE**

Autorisations (REACH, annexe XIV):  
Substances extrêmement préoccupantes, SVHC (REACH, article 59):  
N,N-diméthylformamide

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):  
Inscription 3, Inscription 30, Inscription 40

Indications relatives à la directive 2012/18/UE (SEVESO III): H2 TOXICITÉ AIGUË  
Informations complémentaires: P5c

**Fiche de données de sécurité**

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

**Dibutylamine, solution à 0,2 mol/l - 0,2 N dans le diméthylformamide**

Date de révision: 17.08.2021

Code du produit: 10511

Page 15 de 15

**Législation nationale**

Limitation d'emploi:

Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des jeunes travailleurs (94/33/CE). Tenir compte des restrictions prévues par le décret relatif à la protection de la mère (92/85/CEE) concernant les femmes enceintes ou allaitant. Tenir compte des restrictions portant sur l'emploi des femmes en âge de procréation.

Classe risque aquatique (D):

2 - présente un danger pour l'eau

**RUBRIQUE 16: Autres informations**

**Modifications**

Cette fiche de données de sécurité comporte des modifications par rapport à la version précédente dans la (les) section(s): 1,8,9,11,12,13.

**Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]**

Classification	Procédure de classification
Flam. Liq. 3; H226	Sur la base des données de contrôle
Acute Tox. 3; H331	Méthode de calcul
Acute Tox. 4; H312	Méthode de calcul
Skin Irrit. 2; H315	Méthode de calcul
Eye Irrit. 2; H319	Méthode de calcul
Repr. 1B; H360D	Méthode de calcul

**Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)**

H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H311	Toxique par contact cutané.
H312	Nocif par contact cutané.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H330	Mortel par inhalation.
H331	Toxique par inhalation.
H332	Nocif par inhalation.
H360D	Peut nuire au fœtus.

**Information supplémentaire**

Mise à disposition d'informations, d'instructions et de mesures de formation appropriées à l'intention des opérateurs.

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

Les informations reposent sur nos connaissances actuelles ; elles ne donnent cependant aucune garantie concernant les propriétés du produit et n'établissent aucun rapport contractuel.

Le destinataire de notre produit est seul responsable du respect des lois et réglementations en vigueur.

*(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)*